

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE COTE d'ETRETAT / BENOUVILLE 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASA Côte d'Albâtre
Nom :	Course de côte d'Etretat / Bénouville
Date :	29/30 AOÛT 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régionale
Eligibilité :	Coupe de France de la Montagne 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	N°38 du 14/06/2026 LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° du 14/06/2026 43, rue de la Pépinière 14270 MEZIDON
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Henri DUQUESNE
Téléphone :	06 11 42 80 35
Mail :	asacotedalbatre@gmail.com
Organisateur technique	
Nom :	Henri DUQUESNE
Adresse :	74 rue du village 76430 Les Trois Pierres
Téléphone :	06 11 42 80 35
Mail :	asacotedalbatre@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claire LEBRUN	Licence n°34860
Commissaires Sportifs	Jean AUBERT	Licence n°245502
	Michel TESNIERE	Licence n°125487
Directeur de Course	Sébastien DEUIL	Licence n°113016
Directeur de Course Adjoint	Guillaume LEGRAND	Licence n°220796
	Arno VIANDIER	Licence n°13368
Commissaires Techniques	Jacques SALENNE	Licence n°18219
	Jonathan JARDIN	Licence n°166047

Chargé de la mise en place des moyens
 Chargés des relations avec les concurrents (CS)
 Chargé des Commissaires de route
 Chronométreurs

Henri DUQUESNE.....Licence n°147386
 David VIGER.....Licence n°47235
 Arno VIANDIER.....Licence n°13368
 Jennifer LACHEVRE.....Licence n°194351
 Dominique LEBRUN.....Licence n°235844
 Fred CRESPIEN.....Licence n°137108
 Raphael VOISINLicence n°211834
 Hervé GALLOISLicence n°332301

Médecin

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	25/08/2026
Publication de la liste des engagés	27/08/2026
Vérifications administratives	29/08/2026 de 15h30 à 18h30 30/08/2026 de 07h15 à 08h45 Ferme Léger - Bénouville
Vérifications techniques	29/08/2026 de 15h45 à 18h45 30/08/2026 de 07h30 à 09h00 Ferme Léger - Bénouville
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	30/08/2026 à 09h30
Briefing des commissaires	30/08/2026 à 07h30
Essais non chronométrés	30/08/2026 de 08h30 à 09h30
Essais chronométrés	30/08/2026 de 09h45 à 10h45
Briefing des pilotes	Remis écrit aux vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	30/08/2026 à 10h45
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	30/08/2026 à 08h00
Course	
1 ^{ère} montée	30/08/2026 de 11h00 à 12h15
2 ^{ème} montée	30/08/2026 à partir de 14h00
3 ^{ème} montée	30/08/2026 à l'issue de la 2 ^{ème} montée de course
4 ^{ème} montée	30/08/2026 à l'issue de la 3 ^{ème} montée de course
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium	30/08/2026 dès la fin de la course
Remise des prix (date & heure)	30/08/2026 dès la fin de la course
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès	https://asacotedalbatre.com

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu aux jours et heures indiqués à l'article 1.2. Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Lebarcq, Gonneville la Mallet (76280).

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 30/08/2026 à 09h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue au jour et heure indiqués à l'article 1.2.

Si un pesage des voitures est prévu, il sera indiqué aux concurrents lors des vérifications.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les participants du roulage libre de l'ASA Côte d'Albâtre partiront avant ceux de la course de côte d'Etretat/Bénouville.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de l'ouverture des engagements jusqu'à la date de clôture des engagements à l'adresse suivante :

RallyGT – Course de côte de Tancarville – 19 rue Hamelin – 27700 Les Andelys

Les droits d'engagement sont fixés à 240€, réduits à 120€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, remis à 80€ pour les partants de la course de côte de Tancarville.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle seront indiquées par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Etretat/Bénouville a le parcours suivant : RD 11 axe Etretat/Bénouville.

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ RD 11
Arrivée RD 11
Pente moyenne 2%
Longueur du parcours 1630 mètres
Modalités de retour au départ descente en convoi par la route de course
Parc de départ RD 11
Parc d'arrivée Ferme Léger (Bénouville)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents rejoindront le parc de départ, en descendant la route de course avec escorte.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : RD 11

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents.

Lieu Ferme Léger (Bénouville)
..... à droite du RD 11 dans le sens Etretat / Bénouville
Accessible à partir de 09h30 le Samedi 29 Août 2026
Remorques garées à Ferme Léger (Bénouville)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé RD 11, à 400 mètres après la ligne d'arrivée, devant l'entrée de la Ferme Léger.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage (pendant les vérifications au parc des vérifications, les essais et la course au parc départ, le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée) seront placés :

.....Bungalow du Collège des Commissaires Sportifs, Ferme Léger (Bénouville)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Les classements en direct de l'épreuve seront disponibles sur le site <https://rallygt.org>

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, la permanence se tiendra : Ferme Léger (Bénouville)

..... Téléphone de permanence : Henri DUQUESNE 06.11.42.80.35

Centre de secours le plus proche :CHR LE HAVRE - 02.32.73.32.32

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX

Répartition des Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix,
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste,
- Remise des prix : lieu, date et heure : voir article 1.2P HORAIRES

REGLEMENT PARTICULIER

ROULAGE LIBRE DE L'ASA CÔTE D'ALBÂTRE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Nom de la manifestation : Roulage libre de l'ASA Côte d'Albâtre

Date de la manifestation : 30/08/2026

Organisateur administratif : ASA Côte d'Albâtre

Organisateur technique : ASA Côte d'Albâtre

Lieu de la manifestation : RD 11 Etretat / Bénouville

Visa Ligue n°

Permis d'organisation FFSA n°

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE
DE NORMANDIE
43, rue de la Pépinière
14270 MEZIDON

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

1.1P. OFFICIELS

- Directeur de Course : Guillaume LEGRAND Lic. n° 220796
- Directeur de Course adjoint: Arno VIANDIER Lic. n° 13368
- Directeur de Course adjoint : Sébastien DEUIL..... Lic. n° 113016
- Commissaire Technique : Jacques SALENNE Lic. n° 18219
- Commissaire Technique : Jonathan JARDIN Lic. n° 166047
- Commissaires de route : *tous les commissaires de route, présents à la course de côte*

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Praticquants

Il est interdit à tout participant d'emmener ou des passagers à l'arrière des voitures.

La présence d'un copilote ou passager avant est facultative.

La présence des copilote ou passagers avant est placée sous la seule responsabilité du conducteur.

Il est interdit à tout équipage, de circuler en dehors du parcours de la manifestation avec le casque.

Les participants—doivent être titulaires d'une licence concurrent-conducteur délivrée par la FFSA (minimum Régionale) ou d'un Titre de Participation (minimum TP Roulage Libre).

Les licences et/ou Titres de Participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Toute personne qui désire participer à la manifestation, devra adresser la demande d'engagement dûment complétée avant le 25 Août 2026 à 23h59.

Le nombre d'engagés est fixé à 60 voitures maximum. Au-delà, les inscriptions seront placées en liste d'attente, dans l'ordre d'arrivée.

Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 75€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 150€

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

Tout forfait doit être signifié par mail à rvoisin@rallygt.fr ou par SMS au 0651776254, et au plus tard, 48h avant le début de la manifestation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Nombre de voitures admises : 80

Les voitures admises sont les suivantes :

- Voitures de compétition modernes ou vhc
- Voitures de série conformes à la législation routière française

4.2P. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conformes aux articles 4.2 et 4.3 des RTS.

4.3P. EQUIPEMENTS DE SECURITE DES PRATIQUANTS

Les équipements de sécurité des pratiquants seront définis en fonction du véhicule utilisé.

4.3.1P. Casques et RFT

Voiture de compétition : homologués FFSA pour l'équipage

Voiture de série : pas de casque

4.3.2P. Vêtements

Voiture de compétition : cagoule et sous-vêtements ignifugés recommandés, gants inflammables

Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits.

4.5P. Identification des voitures

L'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm) :

- l'un situé à l'avant de la voiture, en haut du pare-brise côté passager,
- l'autre à l'arrière de la voiture, en haut de la lunette côté conducteur.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur.

Tout véhicule, dont les numéros d'identification ne seraient pas apposés aux endroits précisés ci-dessus, sera strictement refusée à prendre part à l'événement.

S'il y a lieu, la publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Longueur du parcours : 1630m

Nombre de postes de commissaires : 8

Le nombre et le type d'extincteurs seront conformes à l'article 5.3 des RTS.

Un parc d'assistance est dédié aux voitures de compétition, à la ferme Léger à Bénouville.

La manifestation se déroule sur la RD 11 sur les communes de Etretat et Bénouville.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT

La manifestation est dépourvue de tout chronométrage et classement.

L'Organisation se réserve le droit de refuser la participation d'une voiture, qui serait jugée dangereuse pour son conducteur et/ou les spectateurs.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu aux mêmes jours et horaires que celles de la course de côte d'Etretat/Bénouville.

Le briefing des participants aura lieu le dimanche 30 août 2026 à 08h00.

Les participants du roulage libre de l'ASA Côte d'Albâtre partiront avant ceux de la course de côte d'Etretat/Bénouville, durant les sessions suivantes :

- essai chronométré n°1 de la course de côte d'Etretat/Bénouville,
- manche de course n°1 de la course de côte d'Etretat/Bénouville,
- manche de course n°2 de la course de côte d'Etretat/Bénouville,
- manche de course n°3 de la course de côte d'Etretat/Bénouville,
- manche de course n°4 de la course de côte d'Etretat/Bénouville.

Les participants sont libres de participer ou non à toutes les sessions.

Tout participant dont l'attitude dans le cadre de la manifestation serait jugée incorrecte ou dangereuse, pourra être exclu par l'Organisation.

Les départs seront espacés à la discrétion du directeur de course.

Les participants emprunteront le parcours de la course de côte d'Etretat/Bénouville, puis se mettront sous les ordres de l'officiel au point stop.